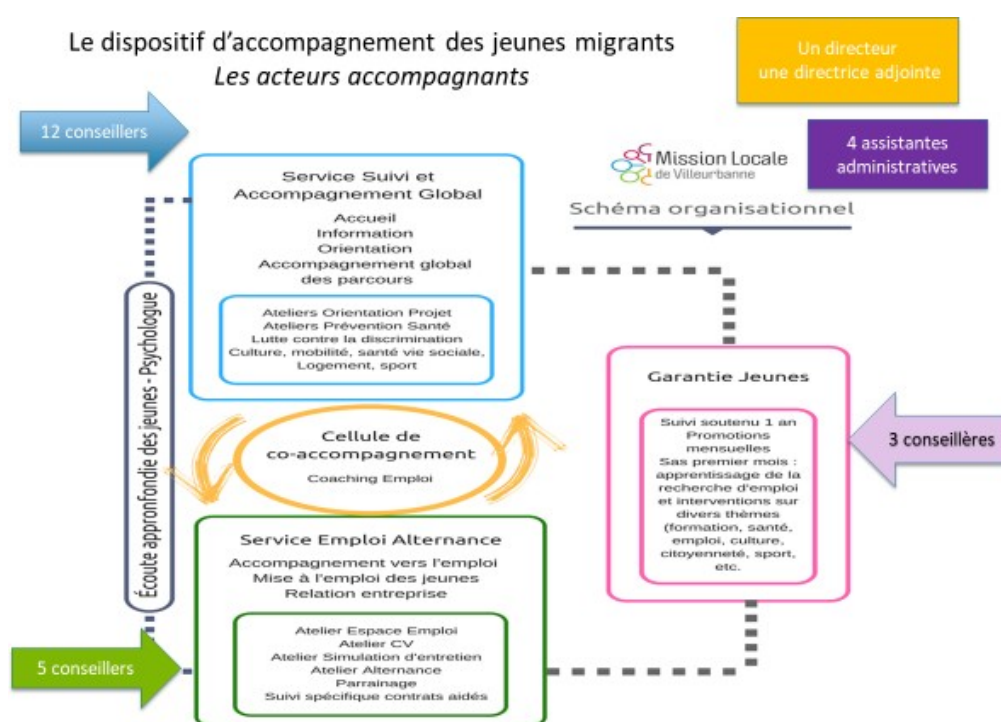


## Un travail et un logement pour M.

M. a 20 ans et est originaire de Centre Afrique. Il était dans un camp de réfugiés au Niger avant d'arriver en France dans le cadre d'un programme de réinstallation. Il a été scolarisé au Niger jusqu'à l'obtention d'une qualification équivalente au baccalauréat et il est francophone.

Arrivé seul en France en avril 2018, avec le statut de réfugié il a été accompagné un mois et demi par l'association Forum Réfugiés, proche partenaire de la mission locale de Villeurbanne, et il a été logé, par leur intermédiaire, au sein d'une résidence. En juillet 2018 Forum Réfugiés l'a orienté sur le dispositif de la Garantie Jeunes.

### La Garantie Jeunes – dispositif d'accompagnement global



Au sein des nombreux dispositifs et services existants, la Mission Locale de Villeurbanne met en œuvre la Garantie Jeunes depuis octobre 2016 :

« La Garantie jeunes est un droit ouvert qui s'adresse aux jeunes de 16 à moins de 26 ans, en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude (NEET). Pour favoriser leur insertion dans l'emploi, ils sont accompagnés de manière intensive et collective et bénéficient de mises en situation professionnelle. Cet accompagnement dure 1 an et le jeune bénéficie d'une aide financière pour faciliter ses démarches d'accès à l'emploi. »

La Mission Locale :

- Accompagne le jeune en mettant en place des ateliers collectifs et dédie des conseillers référents
- Aide le jeune à résoudre ses difficultés, notamment en matière de mobilité, de santé, de logement, avec les partenaires locaux ;
- Accompagne le jeune dans sa recherche d'expériences d'emploi et de formation.

Logistique : Locaux loués qui permettent l'accueil et l'accompagnement de groupes (15 jeunes) chaque mois, ils ne sont pas sur le même lieu que le siège de la Mission Locale.

Achat de matériel informatique et bureautique spécifique GJ : ordinateurs portables, conseillers équipés de téléphones portables

Ressources internes : 3 conseillers dédiés à plein temps + 1 assistante administrative + 1 service civique GJ + coordination assurée par la directrice adjointe.

Financement : Dispositif financé à l'origine par le FSE, financement lié pour partie à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs en termes d'accès à l'emploi et formation.

La Mission Locale a pour objectif quantitatif d'accompagner 190 jeunes par an en GJ ; elle rend compte au FSE de l'atteinte de ses objectifs qualitatifs.

## **L'accompagnement de M.**

M. a formulé rapidement, dans le cadre du SAS collectif, le projet de se former en mécanique. Suite à un stage dans ce secteur il a abandonné ce projet pour s'orienter plutôt sur le secteur logistique.

Moutaka S. a besoin de trouver rapidement une situation d'emploi qui lui permette d'acquérir de l'expérience, des compétences et des ressources suffisantes pour trouver en fin d'accompagnement un logement autonome et stable. L'objectif de la conseillère GJ référente est de l'accompagner dans sa recherche d'emploi puis de logement.

Pour atteindre cet objectif la conseillère s'est appuyée sur une entreprise partenaire d'intérim (Synergie) à même de fournir différentes missions professionnalisantes au jeune réfugié.

Un premier rendez-vous tripartite a eu lieu entre Synergie, la conseillère et le jeune au cours duquel une proposition a été faite de rencontrer un employeur ayant des postes à pourvoir. Le jeune a rencontré dès le lendemain l'employeur après s'être préparé à l'entretien avec la conseillère. Le premier rendez-vous n'a pas permis d'embauche (l'employeur n'ayant pas de poste pouvant être confié au jeune qui n'a pas de voiture) mais il a été suivi par la conseillère via des entretiens de retour avec le jeune et avec l'employeur.

Une nouvelle rencontre avec l'employeur a été organisée et préparée avec le jeune par la conseillère, deux semaines plus tard dans le cadre d'un job dating organisé par l'entreprise d'intérim dans les locaux de la Garantie Jeunes. Le jeune, suite à cet événement, s'est cette fois vu confié une mission en logistique par l'employeur. Une semaine après l'embauche la conseillère a fait le point sur le travail du jeune avec l'employeur respectivement avec le jeune. Celui-ci ayant ensuite poursuivi des missions, le jeune a transmis régulièrement les informations nécessaires sur ses missions à la conseillère (contrats, fiches de paye) et celle-ci a fait des points téléphoniques réguliers avec lui sur le déroulement de ses missions.

Il faut noter que M. est motivé et impliqué dans ses démarches, disponible et réactif par rapport aux demandes de la référente. Il maîtrise bien le français et a acquis les savoirs être et postures professionnelles nécessaires dans le cours de ses premières missions.

## **Un partenariat clé pour l'accompagnement de M. vers l'emploi**

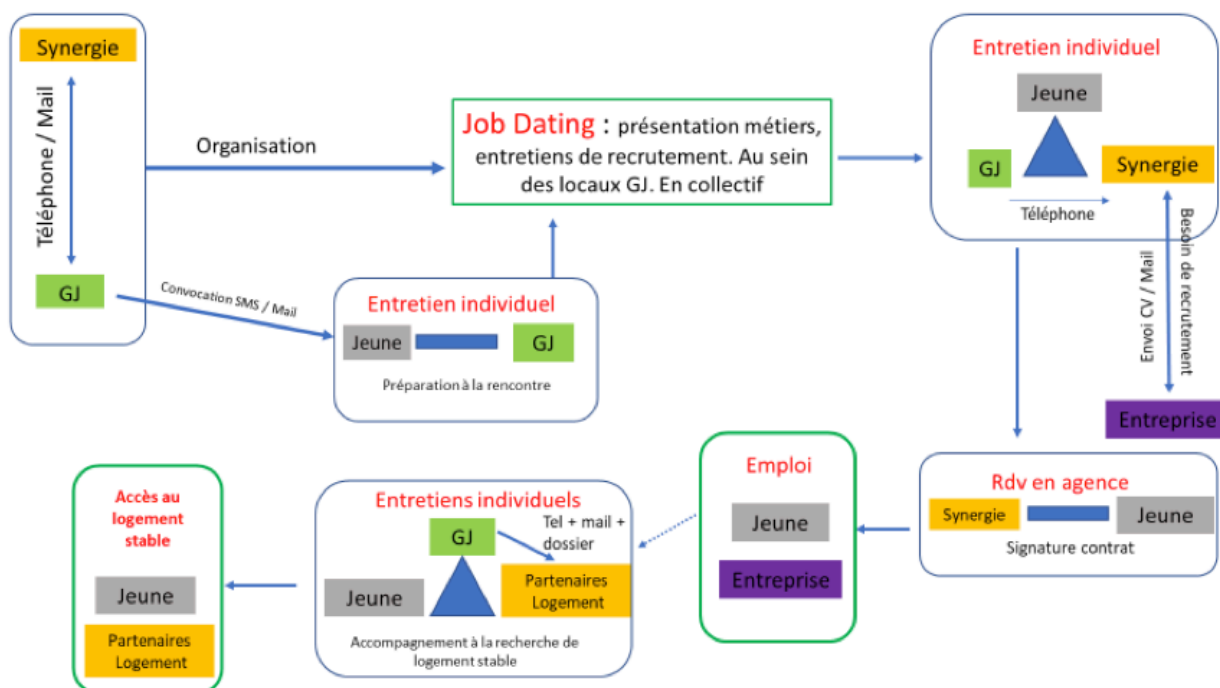
S'agissant de l'objectif de mise à l'emploi de M., la Mission locale s'est tournée vers le partenaire économique, **Synergie**, un groupe français spécialisé dans les secteurs du travail temporaire, du recrutement et de la formation, comprenant 750 agences d'emploi dans le monde.

Les Missions locales ont un *partenariat institutionnalisé* avec le groupe Synergie au niveau national au travers de la convention « Mission Jeunes » (Mission Jeunes répond depuis son lancement national en juin 2014 à un seul objectif : aider les jeunes non qualifiés bénéficiaires de la Garantie Jeunes, à accéder à l'emploi.)



Schéma représentant les étapes et les liens entre les différents partenaires pour atteindre :

- L'accès à l'emploi
- L'accès à un logement stable



Au niveau local la Garantie Jeune a décliné ce partenariat avec l'agence Synergie de la petite ville de Meyzieux, qui est spécialisée dans le secteur logistique et des besoins de recrutement qui peuvent correspondre aux profils des jeunes accompagnés. Les partenaires ont convenu d'actions communes :

- Organisation en commun d'évènements emplois au sein des locaux de la Garantie Jeunes
- Transmission à l'équipe Garantie Jeunes des besoins de recrutement par l'agence Synergie
- Transmission des profils de jeunes par la Garantie Jeunes et retours de Synergie sur les positionnements.

**Les facteurs d'efficacité** du partenariat sont :

*Du point de vue de la mission locale*

- La conseillère fait un suivi du jeune dans l'emploi et intervient en médiation au besoin
- Elle connaît la situation du jeune : en cours de recrutement, en emploi, fin d'emploi
- Il y a capitalisation des expériences et des compétences développées

*Du point de vue de l'agence d'intérim*

- Elle connaît le public accompagné par les missions locales
- Elle a des besoins de recrutement en adéquation avec les profils des jeunes (expérience, compétences)
- Elle offre des possibilités de financement de formation avec FASTT (fond d'action social du travail temporaire)



C'est néanmoins un partenariat qui comporte aussi **des risques**

- Le recrutement est saisonnier car les besoins sont inégaux dans l'année

-> *C'est pourquoi la Garantie jeunes développe des partenariats avec de nombreuses autres agences d'emploi permettant une offre et des mises en relation toute l'année.*

- Les jeunes sont soumis à l'obligation d'être mobiles car les clients ne sont pas accessibles en transport en commun

-> *La garantie Jeune et Synergie ont mis en place une Aide au financement du permis de conduire (financée FAJ / FASTT / Allocation Garantie Jeunes)*

- Il y a distorsion entre les attendus et les profils des jeunes accompagnés :

-> *La Garantie jeunes sélectionne les profils transmis. Elle valorise aussi des capacités des jeunes même si elles ne correspondent pas tout à fait aux attendus.*

*Synergie accepte de prendre des risques et laisse leur chance aux jeunes.*

- Les processus de recrutement sont parfois longs :

-> *La garantie Jeunes fait des relances régulières*

## **Le partenariat pour l'accès au logement**

La mission locale a établi un partenariat privilégié avec le « **FJT TOTEM** », **une résidence sociale pour jeunes travailleurs**, Les résidences sociales permettent l'hébergement temporaire de personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun en raison de leur situation sociale et financière. On désigne par « jeunes travailleurs » les personnes vivants seules, âgées de 16 à 30 ans et exerçant une activité professionnelle (contrat, stage ou apprentissage).

Les deux structures sont très proches géographiquement. Par convention, les jeunes accompagnées par la Mission Locale de Villeurbanne peuvent bénéficier de nuitées d'urgence au sein du FJT, ces nuitées sont financées par la ville et la métropole.

**Les facteurs d'efficacité** du partenariat sont :

*Du point de vue de la mission locale*

- Les locaux de la Garantie Jeunes se trouvent au sein du FJT « Totem ».

- L'équipe Garantie Jeunes connaît bien les procédures d'accès au FJT

- elle travaille en proximité immédiate avec les acteurs de Totem

- Leur rôle de professionnel de l'accompagnement facilite l'entrée en logement car le partenaire est « rassuré »

*Du point de vue du partenaire FJT Totem*

- il travaille avec le même public que la mission locale et il y a une connaissance commune de leurs besoins et situations

C'est néanmoins un partenariat qui comporte aussi **des risques**

- Il y a toujours le risque de manque de logement disponibles

-> *La Garantie jeunes doit se préserver un éventail d'autres partenaires logement (OREEAJD, MVS, AILJOJ !*

- Les démarches administratives complexes pour l'accès aux droits ; garant, caution, Aide personnalisée au logement.

-> *Pour la caution, la Garantie Jeunes fait appel au FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) et monte le dossier pour la prise en charge financière.*



-> Pour le garant, la Garantie Jeunes fait appel à VISALE (dispositif offert par un groupe social et solidaire actif dans le développement du logement social) et monte le dossier pour la prise en charge garant.

-> La Garantie Jeunes fournit aux jeunes les informations sur les aides au logement, fait des simulations et monte les dossiers.

Le démarches sont dématérialisées – centrale de réservation ce qui peut poser un obstacle pour es jeunes migrants/réfugiés jeunes

-> Les démarches sont faites en entretien individuel avec le jeune

Les jeunes ont des ressources stables mais inférieures aux critères d'acceptation

-> L'accompagnement à l'accès à l'emploi est une caution de l'accès du jeune à des ressources suffisantes

---

## Annexe

### Interactions avec l'entreprise pendant la période pratique

Contact 1 09/01/2019

**Type de contact** : téléphone

**Participants** : Moutaka + conseiller + employeur

**Points positifs constatés** : Recherche de profil en cours, connaissance de notre public suite à la mise en place du partenariat

**Problèmes/barrières constatés** :

**Actions mises en œuvre** : Prospection offres d'emploi avec Valorisation du profil de Moutaka, envoi CV, prise de rdv pour la rencontre entre employeur et Moutaka

➔ Contact 2 10/01/2019

**Type de contact** : Appel téléphonique employeur suite au rdv de rencontre.

**Participants** : conseiller + employeur

**Points positifs constatés** : Excellent retour de l'employeur à la suite de l'entretien de Moutaka.

**Problèmes/barrières constatés** : Pas de missions à confier de suite à Moutaka, notamment par problématique de mobilité (pas de véhicule personnel)

**Actions mises en œuvre** : Assurer le suivi de la mise en relation.

➔ Contact 3 24/01/2019

**Type de contact** : Organisation « Job Dating » à la Garantie Jeunes : Présentation de l'Intérim + de la structure + des offres d'emploi à pourvoir de suite.

**Participants** : conseiller + employeur + Jeunes

**Points positifs constatés** : Proximité entre recruteur et jeunes

**Problèmes/barrières constatés** :

**Actions mises en œuvre** : Favoriser la rencontre entre les employeurs et les jeunes accompagnés.



→ Contact 4 15/02/2019

**Type de contact** : Téléphonique suite embauche Moutaka sur mission en logistique depuis plus d'une semaine.

**Participants** : conseiller + employeur

**Points positifs constatés** : échanges sincères, réponses à mes questions.

**Problèmes/barrières constatés** :

**Actions mises en œuvre** : Assurer le suivi en entreprise, faire savoir que je suis disponible en cas de besoin.

## Journal des contacts avec le bénéficiaire ciblé

→ Contact 1 09/01/2019

**Type de contact** : entretien individuel de suivi

**Participants** : Moutaka + conseiller + employeur par téléphone.

**Points positifs constatés** : Investissement du jeune / souhait rapide d'être en situation / pas de problématique de langue (oral et écrit) / Excellents savoir-être, posture adéquate / Réactivité.

**Problèmes/barrières constatés** : Aucune d'expérience professionnelle / méconnaissance de l'entreprise / Projet professionnel non défini / Méconnaissance du territoire.

**Actions mises en œuvre** : Proposition de mise en contact avec entreprise partenaire, jeune OK - > Appel entreprise pour prospection offre d'emploi + valorisation du profil, envoi CV, prise de RDV dès le lendemain - conseils donnés sur la posture, simulation entretien d'embauche.

→ Contact 2 10/01/2019

**Type de contact** : entretien téléphonique

**Participants** : Moutaka + conseiller

**Points positifs constatés** : Présence au rdv en tenant compte des conseils donnés. Retour positif de l'entretien

**Problèmes/barrières constatés** : Pas d'offre disponible de suite

**Actions mises en œuvre** : Valorisation de la démarche, poursuivre en ce sens. Relancer sa candidature.

→ Contact 3 21/01/2019

**Type de contact** : Convocation par téléphone / SMS sur le Job Dating Intérim

**Participants** : Moutaka + conseiller.

**Points positifs constatés** : réactivité du contact,

**Problèmes/barrières constatés** :



**Actions mises en œuvre** : Proposition de rencontre à nouveau de l'entreprise dans un autre cadre pour démontrer la motivation du jeune.

→ Contact 4 24/01/2019

**Type de contact** : Présence Physique du jeune au Job dating,

**Participants** : Moutaka + conseiller + entreprise

**Points positifs constatés** : proximité du contact, rencontre directe, valorisation en direct du jeune par le conseiller, expression de la détermination et motivation du jeune, si l'entreprise se déplace c'est qu'il existe des offres d'emploi à pourvoir.

**Problèmes/barrières constatés** :

**Actions mises en œuvre** : Entretien de recrutement dans les locaux Garantie Jeunes,

→ Contact 5 14/02/2019

**Type de contact** : Echange téléphonique , le jeune est en emploi depuis plus d'une semaine,

**Participants** : Moutaka + conseiller.

**Points positifs constatés** : Pas de difficultés en emploi, bonne intégration, bonne compréhension des consignes et activités, respect du rythme de travail.

**Problèmes/barrières constatés** :

**Actions mises en œuvre** : Assurer le suivi en entreprise.

→ Contact 6 A ce jour

**Type de contact** : Echange téléphonique, le jeune est de nouveau en emploi avec cette entreprise. Moutaka me transmet régulièrement ces contrats de travail et fiche de paye par mail pour que je puisse assurer le suivi de la situation et le versement de l'allocation Garantie Jeunes.

**Participants** : Moutaka + conseiller.

**Points positifs constatés** : Connaissance précise de la situation du jeune ce qui permet d'être réactive.

**Problèmes/barrières constatés** :

**Actions mises en œuvre** : Assurer le suivi en entreprise et la mise à jour de la situation jeune.

